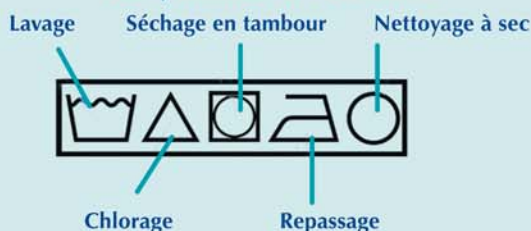


• L'entretien

Les instructions d'entretien des vêtements de protection sont notifiées sur l'étiquette, l'emballage et/ou la notice d'utilisation.

Cependant, certains vêtements de protection nécessitent un minimum de précautions et des méthodes de lavage spécifiques afin d'en préserver toutes leurs performances initiales. L'entretien peut être confié à des entreprises spécialisées afin de garantir leur efficacité et leur durabilité, par votre employeur.

Les symboles de l'entretien



• Les saisons



En été, privilégier les vêtements en coton qui permettent l'évaporation de la sueur. Si le travail s'effectue en extérieur, mettre des couleurs claires, tout en évitant le jaune qui attire les insectes (ex. abeilles...), protéger votre tête.



En hiver, porter des vêtements comportant plusieurs couches plutôt qu'un seul vêtement plus épais. Ceci permet la circulation de l'air entre les tissus afin de réguler la température du corps.

Si le travail s'effectue en extérieur, prévoir des vêtements imperméables (coupe-vent, parka) pour vous protéger du vent, de la pluie ou de la neige.

Ne pas oublier de couvrir sa tête pour limiter la perte de chaleur corporelle.

Les conseils pratiques :

- Avant de conclure un achat, prévoir une période d'essai afin de favoriser le port de l'EPI et d'identifier d'éventuelles contraintes (posture, morphologie...).
- Avant chaque utilisation, vérifier le bon état (trou, usure des tissus, fermeture...).
- Ce sont des EPI, donc les réserver à un usage professionnel et individuel.
- Ils sont choisis pour un poste de travail et ne s'adapteront pas systématiquement à un autre poste.
- Mettre à disposition des vestiaires, à double compartiments si travaux dangereux (plomb, travaux d'assainissement...).

Rédacteurs : Equipe Pluridisciplinaire du SMIEC et S.JOBIN-SMIA .

Pour en savoir plus, le SMIEC se tient à votre disposition.

smiec
Prévention et santé au travail

Service médical inter-entreprises de la région Choletaise.

34, boulevard de la Victoire
BP 50008 - 49308 CHOLET Cedex
Tél. : 02 41 49 10 70 • Fax : 02 41 49 10 73

<http://smiec.sante-travail.net>

LA PROTECTION DU CORPS



*Corps protégé,
sécurité assurée !*

smiec
Prévention et santé au travail

Rappel : toujours privilégier les Equipements de Protection Collective plutôt que les Equipements de Protection Individuelle (Art. L4121-2 du Code du travail).

Pour bien choisir votre protection du corps, il est primordial de bien identifier les risques de votre métier afin de déterminer la protection adaptée : vêtements de protection ou vêtements de travail.

• **Les vêtements de travail** sont destinés avant tout à vous protéger des salissures liées à votre activité. Ils peuvent également être l'image de marque de votre entreprise.

• **Les vêtements de protection** doivent vous prémunir contre un ou plusieurs risques (amiante, peinture, soudage...). Ils répondent à des normes précises et constituent donc des Equipements de Protection Individuelle (EPI).

• Les principales normes européennes des vêtements de protection à usage professionnel

Les exigences générales des vêtements de protection sont fixées par la norme EN 340.

Risques		Normes EN
Intempéries/vent/froid		342, 343+A1, 14058
Haute visibilité		471+A1
Risques mécaniques		381-5, 381-9, 381-11, 14404+A1
Chaleur et flammes		11612
Soudage techniques et connexes		11611
Produits chimiques		13034+A1, 13982-1, 14605+A1, 943-1, 943-2
Agents infectieux		14126
Electrostatiques		1149-5
Contamination radioactive particulaire		1073-1 1073-2

Information

• Les vêtements de protection

On distingue :

- les combinaisons recouvrant le corps entier,
- les tabliers de protection,
- les vêtements de signalisation,
- les blouses de protection,
- les vêtements isolants,
- les gilets, vestes, blousons, parkas,
- les cottes, pantalons,
- les protections des genoux...

Certains sont à usage unique d'autres réutilisables.

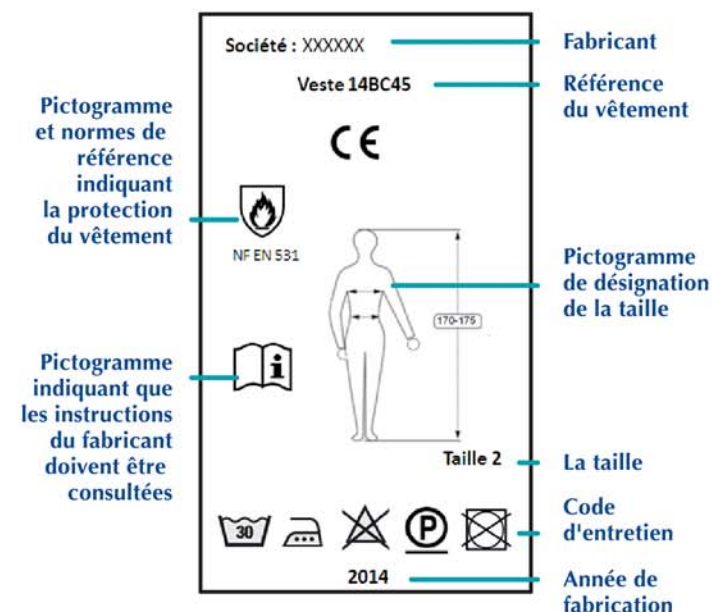
• Les principales fibres textiles

Fibres synthétiques		
Acrylique	<i>Résistant au froissement, doux, séchage rapide, peu absorbant...</i>	
Elasthane	<i>Résistant à l'allongement, fibre élastique à mémoire, confortable, séchage rapide...</i>	
Polyamide	<i>Résistant au frottement, à la traction, certains agents chimiques, grande élasticité, léger, chaud, entretien facile...</i>	
Polyester	<i>Résistant à l'abrasion, bonne élasticité, infroissable, entretien facile...</i>	
Fibres naturelles		
Coton	<i>Confortable, résistant au lavage, absorbant, entretien facile, supporte de haute température...</i>	

Certaines matières textiles peuvent être composées de différentes couches et/ou traitées afin de répondre à des exigences précises : limiter la propagation de la flamme, apporter une résistance chimique, mécanique ou d'étanchéité...

• Le marquage CE

Tous les vêtements de protection doivent porter un marquage CE qui atteste de leur conformité.



• La taille

En fonction de vos mensurations (tour de poitrine, de ceinture, taille), choisir le vêtement de protection adapté à votre morphologie, pour votre confort et votre sécurité.